

(N° 32.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 27 JANVIER 1882.

Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi allouant un crédit supplémentaire de 11,000 francs à l'art. 35 du Budget du Ministère de la Justice pour l'exer- cice 1881.

*(Voir les n^{os} 58 et 87, session 1881-1882, de la Chambre des Représentants,
et 31, même session, du Sénat.)*

Présents : MM. le Baron d'ANETHAN, LEPOIVRE, PIRON, DELECOURT, le Comte
DE RIBACOURT et DEWANDRE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi qui vous est soumis et qui a été admis sans discussion par la Chambre, alloue au Ministère de la Justice un crédit supplémentaire de 11,000 francs pour subvenir à l'insuffisance du crédit porté à l'article 35 de son budget, pour les pensions ecclésiastiques.

En fait, la progression de ces pensions est constatée ; le chiffre porté au budget est reconnu insuffisant ; votre Commission a, en conséquence, l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi.

Le Rapporteur,
B. DEWANDRE.

Le Président,
Baron D'ANETHAN.